

Comité national de suivi du Fonds social européen du 12 janvier 2023

Participants : DGEFP – SDEI, Régions de France, Commission européenne, DGOM, ANCT, SGAE, ministères, Départements de France, AVE, Conseils régionaux, Conseils départementaux, Pôle emploi, Avise, autres organismes intermédiaires, partenaires sociaux, réseau DREETS et DEETS (Métropole et DOM), SGAR, secteur associatif

SUJET	INTERVENANT
Propos introductifs	<ul style="list-style-type: none"> • Bruno Lucas, Délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle • Karine Gloanec-Maurin, Conseillère régionale, Déléguée auprès du vice-président économie, tourisme et Europe de la Région Centre Val-de-Loire, au nom de Régions de France • Jiri Plecity, chef de l'unité France à la Commission européenne
Validation du compte-rendu du comité national de suivi du 10 mars 2022	Bruno Lucas, Délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle
Programmation 2021-2027 : <ul style="list-style-type: none"> • Présentation du programme national FSE+ • Présentation du programme national FTJ • Calendrier prévisionnel des appels à projets • Lignes de partage FSE+ entre l'Etat et les Régions 	<ul style="list-style-type: none"> • Jocelyn Vidon-Buthion, chef de la mission Appui au déploiement des programmes (MADP) • Florine Hubert, chargée de mission à MADP • Caroline Piou, adjointe au chef de mission à MADP • Pauline Barbosa de Amorim, chargée de mission à MADP
Présentation des programmes régionaux FEDER-FSE+-FTJ	Karine Gloanec-Maurin, Conseillère régionale, Déléguée auprès du vice-président économie, tourisme et Europe de la Région Centre Val-de-Loire et représentant Régions de France
Validation de documents de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> • Règlement intérieur du Comité national de suivi • Méthode et critères de sélection des opérations 	<ul style="list-style-type: none"> • Florine Hubert, chargée de mission à MADP • Juliette Memmi, chargée de mission à MADP
<i>Echanges et conclusions de la matinée</i>	
Modalités de mise en œuvre de la programmation 2021-2027 : <ul style="list-style-type: none"> • Présentation des conditions favorisantes • Système d'information et ressources disponibles • Préfinancements • Simplification 	<ul style="list-style-type: none"> • Pauline Barbosa de Amorim, chargée de mission à MADP • Sandrine Hénin, cheffe de la mission des affaires financières et juridiques (MAFJ) • Malissa Marseille, sous-directrice Europe & International (SDEI) • Florine Hubert, chargée de mission à MADP

<p>Evaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation de la synthèse des évaluations 2014-2020 • Avancement du plan d'évaluation 2014-2020 • Lancement du COPIL Evaluation 2021-2027 	<ul style="list-style-type: none"> • Frédéric Guillemine, chargé de mission à MADP • Annie Gauvin, Présidente du COPIL Evaluation
Actualités concernant la communication	Sarah Frob, responsable communication à la SDEI
<p>Programmation 2014-2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la mise en œuvre des programmes opérationnels nationaux FSE et IEJ • Calendrier et modalités de la clôture 	Jocelyn Vidon-Buthion, chef de la mission Appui au déploiement des programmes (MADP)
<i>Conclusion et clôture des travaux</i>	

Propos introductifs

Bruno LUCAS, Délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) au ministère du Travail, du Plein-emploi et de l'Insertion rappelle que la validation de l'ensemble des programmes français, et notamment du programme national FSE+ le 28 octobre et du programme national FTJ le 30 novembre, vient lancer officiellement la programmation 2021-2027. Pour autant, la programmation 2014-2020 se poursuit et sa clôture représente un enjeu majeur.

Doté d'environ 4Mds €, le programme national FSE+ « emploi, inclusion, jeunesse et compétences », contribuera à l'objectif gouvernemental de plein-emploi, grâce notamment au soutien qu'il apportera à l'inclusion des personnes les plus éloignées de l'emploi, à l'insertion des jeunes et à l'adaptation des compétences des salariés et des entreprises aux mutations en cours. Le programme est composé de sept priorités, dont une portant exclusivement sur les réponses aux défis spécifiques des régions ultrapériphériques. Environ 2/3 de ce programme sera mis en œuvre au niveau déconcentré, soit 2,58 Mds €. Les services de l'Etat ont défini la ventilation de ces crédits et la répartition des montants délégués aux organismes intermédiaires ainsi que le champ d'intervention couvert par les subventions globales. La priorité 1, représentant environ 50% des crédits, dédiée à l'inclusion, sera principalement mobilisée par les organismes intermédiaires.

Le programme national FTJ « Emploi – compétences » est doté de 309 M €. Nouvel instrument financier de la politique de cohésion, le fonds de transition juste vise à faire face aux conséquences sociales et économiques de la transition vers une économie neutre en carbone, dans les territoires industriels où sont concentrées les émissions de gaz à effet de serre. Afin de concentrer les efforts là où les besoins sont les plus importants, le périmètre d'éligibilité géographique et sectoriel du FTJ est restreint. Le programme national fournit un cadre général à l'intervention territoriale de l'Etat sur le volet emploi/compétences du FTJ, tandis que le volet économique est géré par les conseils régionaux. Les plans territoriaux de transition juste élaborés dans chaque région éligible ont tous été adoptés et sont annexés au programme national.

L'élaboration de ces programmes a fait l'objet d'une concertation auprès d'un large partenariat, tant au niveau national que régional, depuis novembre 2019. Des accords locaux de ligne de partage ont par ailleurs été signés dans la majorité des régions.

La mise en place de ces nouveaux programmes nationaux a été précédée de nombreux travaux de préparation, notamment concernant la simplification, les préfinancements et la mise en place du système d'information « Ma Démarche FSE+ ». La programmation 2021-2027 s'inscrit dans une logique de simplification avec la réduction du nombre de programmes et l'élargissement de l'utilisation des options

de coûts simplifiés. Cela permet un allègement de la charge administrative à la fois pour les porteurs de projet et les gestionnaires. S'agissant des préfinancements, la DGEFP a obtenu un arbitrage interministériel favorable autorisant la constitution d'un fonds d'avance. Cela doit permettre de rendre le FSE+ plus accessible et d'éviter que des problèmes de trésorerie ne viennent empêcher le soutien à des projets répondant aux ambitions des programmes nationaux. Enfin, le système d'information « Ma Démarche FSE+ », ouvert depuis mars 2022, a permis aux organismes intermédiaires de déposer leur demande de subvention globale et à l'ensemble des services gestionnaires de lancer leurs premiers appels à projets. Les premières opérations seront d'ailleurs très bientôt sélectionnées.

En parallèle, la programmation 2014-2020 est toujours en cours et des fonds supplémentaires fournis par *Next Generation EU* ont été accordés dans le cadre de la relance. Le programme opérationnel national (PON) FSE a ainsi été modifié pour intégrer un nouvel axe REACT-EU. 150M € ont notamment été consacrés à l'inclusion, avec une priorité donnée à l'accompagnement global mis en œuvre par les Départements. Par ailleurs, afin d'assurer une consommation optimale des crédits « classiques » du FSE 2014-2020, l'utilisation des reliquats de crédits a été autorisée sur l'ensemble du champ du PON FSE. La programmation et la réalisation des dépenses ont donc été autorisées sur l'année 2021 et 2022, ce qui en complément des crédits REACT a permis d'éloigner le spectre d'une année blanche. L'objectif poursuivi était double : s'assurer que l'ensemble des besoins était couvert et garantir une consommation optimale, quantitativement et qualitativement, des crédits européens. **Bruno Lucas** se félicite du franchissement du seuil du dégageant d'office de 2022 et des taux de programmation (117% hors REACT-EU et 80% sur REACT-EU fin 2022) et de certification (77% fin 2022), et remercie les services gestionnaires.

L'année 2023 sera marquée par deux enjeux majeurs : la certification des crédits du FSE, et surtout des crédits complémentaires REACT-EU, et la programmation des premiers projets des nouveaux programmes nationaux. Les services gestionnaires devront en particulier veiller à ce que le volume de dossiers non achevés après le 30 juin 2023 permettent leur contrôle et leur certification dans les temps. En effet, le calendrier de clôture de la programmation 2014-2020 n'a pas évolué malgré la mobilisation de nouveaux crédits pour la relance. Qu'il s'agisse du FSE « classique », ou de REACT-EU, le dernier appel de fonds est prévu à la fin du premier trimestre 2024, et les dépenses qui n'y seront pas incluses ne seront pas remboursées.

Karine Gloanec-Maurin, Conseillère régionale, Déléguée auprès du vice-président économie, tourisme et Europe de la Région Centre Val-de-Loire, au nom de Régions de France remercie la tenue de ce premier comité national de suivi qui marque un moment important pour la nouvelle programmation. Madame Gloanec-Maurin souligne l'importance des échanges réguliers qui ont pu avoir lieu, malgré le contexte sanitaire, avec la DG Emploi dans la préparation des programmes mais également la gestion partenariale des fonds européens entre l'Etat et les Régions initiée en 2014. Cette collaboration a été renforcée par les travaux en lien avec le FTJ et va continuer en bonne intelligence sur l'ensemble de la programmation et est d'autant plus importante pour le FSE+ au regard des enjeux humains de ce fonds.

Régions de France rappelle également les enjeux de la clôture de la programmation 2014-2020 qui nécessite la mobilisation de l'ensemble des équipes en régions avec notamment un renforcement des équipes dédiées à la clôture.

Pour assurer une mobilisation commune et s'assurer d'une consommation optimale des crédits, il a été convenu, lors du comité Etat-Régions du 29 novembre 2022, de la mise en place d'un groupe de travail conjoint Etat/Régions dédié au début de l'année 2023.

L'ensemble des programmes régionaux de la programmation 2021-2027 ont été validés par la Commission et de nombreux séminaires et événements régionaux ont été organisés pour lancer la nouvelle programmation.

Jiri Plecity, chef de l'unité France à la Commission européenne, se félicite de l'adoption de l'ensemble des programmes français à la fin de l'année 2022 et remercie le travail partenarial qui a conduit à ce succès. Il indique également que l'ensemble des programmes français 2014-2020 ont été modifiés en 2022 pour

intégrer la totalité de l'enveloppe REACT dédiée à la France. Il rappelle que les programmes FSE+ représentent 6,7 milliards d'euros en France afin de répondre aux objectifs politiques notamment en matière d'inclusion sociale et de soutien à l'emploi des jeunes. Par ailleurs, cette nouvelle programmation permet d'investir plus de 300 millions d'euros au titre du programme national FTJ pour soutenir notamment les travailleurs impactés par la transition verte.

Jiri Plecity rappelle que la politique de cohésion s'inscrit dans un cadre politique défini par diverses initiatives telles que le socle européen des droits sociaux et le sommet de Porto qui a permis un accord entre les Etats membres sur les cibles à atteindre en 2030. Ces deux stratégies ont bien été prises en compte dans les programmes français, notamment avec un soutien à l'inclusion pour près de 50% du programme national. Il rappelle également que la Commission européenne a proposé de faire de l'année 2023 l'année européenne des compétences, ce qui permettra de valoriser des initiatives restant à définir avec les Etats membres.

En complément, deux autres initiatives en cours d'élaboration, sur le dialogue social d'une part et sur un nouveau cadre pour l'économie sociale et solidaire d'autre part, pourront fournir des orientations aux acteurs du FSE+.

Jiri Plecity dresse un bilan de la programmation 2014-2020, qui reste à clôturer et précise que les équipes de la DG Emploi sont conscientes du défi que cela représente.

Par ailleurs, pour faire face aux impacts de la crise énergétique provoquée par la guerre en Ukraine, une modification du règlement portant dispositions communes (appelée SAFE) permet l'utilisation des reliquats des crédits FEDER-FSE afin d'alléger la charge de la hausse des prix de l'énergie sur les ménages et les entreprises. Les discussions pour la mise en œuvre de REPOWER sont en cours entre la Commission européenne et les Etats membres.

Validation du compte-rendu du comité national de suivi du 10 mars 2022

Le compte-rendu du comité national de suivi du 10 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

Programmation 2021-2027

Présentation du programme national FSE+

Voir la présentation diffusée en séance

Intervention des participants

Corinne Ducrocq, conseillère départementale de Dordogne et représentante des Départements de France, remercie la DGEFP pour l'organisation de cet important comité national de suivi, très attendu par les organismes intermédiaires, et la Commission européenne de sa présence. Corinne Ducrocq souhaite en profiter pour interpellier sur les inquiétudes des Départements organismes intermédiaires.

La crise sanitaire a fragilisé le pays, et l'inflation actuelle n'augure pas une amélioration prochaine de la situation. Ainsi, on constate une dégradation de la situation sociale. Si le taux de chômage est moins élevé, les difficultés sociales s'accroissent pour ceux qui sont déjà fragilisés. Cela oblige les Départements à avoir des politiques publiques ciblées envers les plus vulnérables afin de corriger au mieux les inégalités

sociales. Dans ce contexte particulier, le FSE+ est un outil indispensable à la mise en œuvre de ces politiques publiques et les Départements se réjouissent d'en être des acteurs.

Les Départements ont démontré une forte expérience dans la gestion des fonds européens, avec des taux de programmation et de certification dynamiques et le portage d'actions innovantes, ce que confirment les évaluations nationales. Ainsi, ils concourent à la réussite de la programmation 2014-2020. Fortement mobilisés sur l'élaboration de la programmation 2021-2027, les Départements ont permis de faire évoluer les orientations, notamment en matière d'inclusion sociale. Cela laissait espérer la possibilité de cofinancer de nouvelles actions, notamment en faveur des mineurs non accompagnés (MNA), de manière à pouvoir exercer pleinement le rôle de chef de file dans les politiques sociales.

Cependant, les Départements regrettent la baisse des crédits de l'Union européenne sur 2021-2027, même si les crédits REACT-EU en ont minimisé les effets. Les Départements souhaitent donc attirer l'attention de l'autorité de gestion et de la Commission européenne sur les points d'insatisfaction et d'inquiétudes. Le retard du lancement de la programmation a eu de nombreux impacts : un retard du conventionnement des subventions globales, des insécurités de gestion pour les organismes intermédiaires commençant à programmer en 2023 concernant le rythme de programmation et de consommation. En outre, la mise en œuvre du cadre de performance s'avère difficile dans la mesure où les cibles des indicateurs de résultat et de réalisation ne sont pas toujours conformes aux stratégies des Départements. Corinne Ducrocq regrette le manque de concertation des organismes intermédiaires sur le choix des cibles en matière d'actions liées au logement et le flou juridique sur l'éligibilité et les pièces justificatives qui font craindre des sanctions financières. Les règles de mise en œuvre limitent le développement de nouvelles actions, qui suscitaient de l'espoir. D'autres difficultés sont signalées sur la mobilisation de ressources humaines supplémentaires induites par la mise en œuvre du nouveau principe de séparation fonctionnelle et le manque de visibilité sur l'assistance technique. Les Départements considèrent manquer d'appui et de formation sur le FSE+.

Corinne Ducrocq conclut en précisant que l'enjeu sociétal est de taille et oblige à une concertation renforcée et à un partenariat exemplaire pour une réussite collective.

Yohan David, président d'Alliance villes emploi, remercie la DGEFP et les équipes et salue les évolutions positives dans la relation partenariale. Ainsi, les PLIE et les métropoles, qui sont par ailleurs des organismes intermédiaires efficaces, savent que des échanges sont toujours possibles sur les questions qui se posent dans le cadre de la gestion des crédits européens.

Les organismes intermédiaires permettent de maintenir des politiques territoriales au plus près des habitants. Le partenariat est extrêmement important au sein même d'un PLIE. Les PLIE c'est 130 000 personnes accompagnées, dont 55 000 bénéficiaires du RSA et 42 000 personnes de plus de 40 ans.

Yohan David formule le souhait de contractualiser à nouveau avec Départements de France. Il s'adresse également à Régions de France pour souligner la nécessité d'échanger avec les Régions sur la construction de leur plan régional de formation. Les PLIE et les métropoles sont par ailleurs volontaires pour participer à des expérimentations en faveur des bénéficiaires du RSA, mais aussi dans le cadre du projet France Travail.

Les PLIE et les métropoles connaissent les enjeux de la nouvelle programmation, et par conséquent, savent également où se situent les difficultés. Ils n'hésiteront pas à continuer à venir chercher les réponses là où elles se trouvent pour assurer une bonne programmation

Pour terminer, Yohan David se réjouit de l'intégration des départements et régions d'Outre-mer dans le programme national FSE+.

Présentation du programme national FTJ

Voir la présentation diffusée en séance

Calendrier prévisionnel des appels à projets

Voir la présentation diffusée en séance

Intervention des participants

Mireille Hingrez Cereda, vice-présidente du Département du Pas-de-Calais, rappelle que les Départements sont engagés dans les fonds européens depuis trois programmations. Représentant un poids financier dans les budgets, ces crédits participent à avoir une offre adaptée en matière d'insertion. Les Départements ont démontré leur capacité à gérer ces crédits et font preuve d'une dynamique partenariale.

Sur la programmation 2021-2027, à la reconduction d'opérations telle que l'insertion par l'activité économique s'ajoute un élargissement sur les possibilités d'intervention en termes d'inclusion, de logement et de mobilité. Cela permet une réelle cohérence avec la stratégie de lutte contre la pauvreté, dont les Départements sont des acteurs majeurs aux côtés de l'Etat.

Les Départements sont des acteurs, mais aussi des rassembleurs. En témoigne les Départements de la région Hauts-de-France, la deuxième région la plus dotée en crédits européens, qui ont créé un groupe interdépartemental dédié aux fonds européens. Ce groupe, en étroite relation avec la DREETS, favorise la mutualisation et a participé à la répartition équilibrée des crédits de la nouvelle programmation. L'objectif poursuivi est d'avoir une programmation dynamique avec une offre d'accompagnement adapté pour les habitants que les Départements connaissent bien. Au niveau du Nord et du Pas-de-Calais, il existe en outre un comité politique et technique du FSE avec la volonté de rendre lisible et visible l'intervention du FSE sur le territoire. Le plan de communication est ainsi partagé entre les deux départements. C'est aussi un lieu d'échange et de partage des outils et des bonnes pratiques.

Mireille Hingrez Cereda conclut en souhaitant la poursuite de ce partenariat et de ces échanges.

Lignes de partage FSE+ entre l'Etat et les Régions

Voir la présentation diffusée en séance

Présentation des programmes régionaux FEDER-FSE+-FTJ

Karine Gloanec-Maurin prend la parole pour présenter les programmes régionaux FEDER/FSE+ et FTJ qui résultent notamment de l'accord sur les lignes de partage entre l'Etat et les Régions, qui permet de préciser les mécanismes d'une coordination renforcée pour une mobilisation optimale des fonds.

Il aurait été souhaitable néanmoins d'avoir une meilleure anticipation des lignes de partage entre FSE+ et FEADER afin d'être plus efficace notamment dans le domaine des formations agricoles.

Les Régions continueront à mobiliser les crédits du FSE+ sur la formation des demandeurs d'emploi. Elles poursuivront également l'effort sur les jeunes, qui constitue une priorité des politiques régionales de métropole et d'Outre-mer. Elles œuvreront sur l'orientation pour la mise en place d'un véritable service public de l'orientation.

Une attention particulière sera portée aux formations sanitaires et sociales, notamment sur les territoires en désertification médicale et les zones urbaines prioritaires.

Le sujet de la transmission des entreprises sera couvert, notamment pour les PME, ainsi que la création d'entreprises et le soutien au secteur de l'ESS.

Les Régions ont à cœur de faciliter la vie de l'ensemble des acteurs socio-économiques impliqués. Les Régions définissent actuellement, comme le fait l'Etat, des critères opérationnels (cahier des charges, critères de sélection).

Les Régions ont organisé des réunions d'information ou des webinaires à destination des porteurs de projets. Le travail est conduit en étroite collaboration avec les DREETS afin de faciliter l'accès à l'information et d'éviter tout risque de double financement.

Jiry Plecity ajoute que l'expérience a montré qu'un impact maximal des fonds est obtenu dans le cas d'une coopération continue de tous les acteurs sur la période de programmation, notamment en s'appuyant sur des comités de programmation communs et en favorisant les échanges. Pour les porteurs de projets, l'essentiel est d'avoir un soutien effectif et continu.

Séance de questions – réponses

Quelle articulation du Programme national FSE+ avec les CALPAE ?

Ces actions peuvent être cofinancées comme sur les précédentes générations de CALPAE. Les CALPAE ne sont par ailleurs pas financées au niveau national par le FSE+, leur financement au niveau déconcentré ne présente donc pas de risque de double financement.

Quelle participation de la société civile aux Comités régionaux de suivi (CRS) et notamment des acteurs de l'économie sociale et solidaire ?

La liste des membres des CRS est à la main des services des conseils régionaux et des services déconcentrés de l'Etat. Il existe des différences d'organisation d'une région à l'autre. La société civile y est généralement représentée. La composition des CRS doit être garante de la représentativité des acteurs. La Commission européenne y est attentive, elle analyse la composition des comités de suivi et attire l'attention des autorités de gestion si elle le juge nécessaire. Les partenaires sont par ailleurs invités à signaler aux autorités de gestion, ou le cas échéant à la Commission européenne, s'ils repèrent des lacunes.

En quoi consiste l'initiative de la Commission européenne à venir sur un cadre pour l'économie sociale et solidaire en 2023 ?

La Commission européenne prévoit une recommandation qui fixe les conditions-cadres pour un bon fonctionnement de l'économie sociale et solidaire dont les Etats membres pourront s'inspirer pour améliorer son développement au niveau national. Ce sera la première recommandation concernant l'ESS, qui à ce stade n'a fait l'objet que d'une communication. C'est une priorité importante pour le commissaire Nicolas Schmit.

Comment sont calculées les cibles relatives aux indicateurs à 6 mois du programme national FSE+ ?

Ces cibles ont été calculées notamment en se fondant sur l'historique et sur la base d'un échantillon. Elles sont déclinées au niveau des D(RI)EETS mais ne sont pas à répartir entre organismes intermédiaires, l'atteinte sera constatée au niveau régional. En effet le suivi de cet indicateur n'est pas de la responsabilité du porteur de projet mais de la DGEFP qui procède par enquête statistique, la représentativité de cette enquête est régionale mais non départementale. Il n'est donc pas nécessaire de sélectionner cet indicateur de résultat dans la demande de subvention globale, sauf si l'organisme intermédiaire souhaite s'imposer un objectif à ce titre.

Peut-on avoir des précisions sur les attentes en termes de coopération territoriale sur le FTJ ?

Il est nécessaire de mener un travail en partenariat au niveau local avec l'ensemble des parties prenantes, mais les modalités sont à définir librement au niveau local.

Y aura-t-il une prise en compte de l'inflation dans les opérations ?

Il n'est pas prévu de mécanisme automatique à ce titre, il faut intégrer dans la demande l'évolution anticipée des prix.

Validation de documents de mise en œuvre

Règlement intérieur du Comité national de suivi

Voir la présentation diffusée en séance

Comme indiqué en séance, le projet de règlement intérieur transmis en amont du comité national de suivi a fait l'objet de quelques modifications à la suite de remarques portant sur la prise en compte de la programmation 2014-2020, sur la voix consultative des représentants de la Commission européenne et sur l'application du principe de transparence. Le règlement intérieur adopté en CNS, et transmis en pièce-jointe du compte-rendu, intègre ces modifications.

Le Règlement intérieur est adopté.

La Département des Landes regrette la distinction entre membre du comité et participant invité.

QUESTIONS DES PARTICIPANTS

Quels critères ont permis de sélectionner les membres du CNS avec droit de vote ?

Ce choix a été fait en application de l'article 39 du règlement (UE) 2021/1060 portant dispositions communes dans une logique de rationalisation par rapport à la composition du comité de suivi pour la période 2014-2020, tout en veillant à ce que chaque niveau soit représenté. L'objectif est d'assurer une représentation complémentaire à celle des comités régionaux. Ainsi, les réseaux nationaux représentant les acteurs locaux sont membres du CNS, toutefois compte tenu de l'importance du CNS comme lieu d'échange il est apparu important de continuer à permettre la participation des acteurs locaux, en plus de leurs représentants nationaux.

Méthode et critères de sélection des opérations

Voir la présentation diffusée en séance

Le document « procédures et critères de sélection » qui avait été transmis aux membres du CNS et mis à la concertation jusqu'au 31/01/2023 a été mis à jour en fonction des retours reçus. Ce document, la grille qui lui est annexée ainsi qu'un compte-rendu de concertation sont joints au présent compte-rendu.

L'autorité de gestion en titre acte que les critères et procédures qui ont été utilisés dans les appels à projets publiés en amont du CNS sont conformes au document « méthode et critères de sélection ». En effet, les critères locaux utilisés dans ces appels à projets ont été pris en compte lors de la rédaction du document.

Modalités de mise en œuvre de la programmation 2021-2027

Présentation des conditions favorisantes

Voir la présentation diffusée en séance

Système d'information et ressources disponibles

Voir la présentation diffusée en séance

QUESTIONS DES PARTICIPANTS

Sera-t-il possible de procéder par actes attributifs depuis Ma démarche FSE+ pour le conventionnement d'opérations internes ?

La DGEFP précise que des travaux sont actuellement menés sur ce sujet. L'acte attributif devrait être disponible d'ici la fin du premier semestre 2023.

Quelle sera la fonction du chatbot ?

Le chatbot va permettre de fournir un premier niveau de réponse aux problèmes rencontrés par les porteurs de projet. Il permet de donner des réponses à des questions à faible niveau de complexité. Lorsqu'une question complexe est posée, le chatbot orientera l'utilisateur vers le service gestionnaire. Les réponses fournies sont automatiques et sont donc très concises.

Est-ce qu'un module d'échanges avec le porteur sera déployé ?

Un module d'échanges avec le porteur est bien prévu mais celui-ci ne figure actuellement pas dans les priorités de la DGEFP. Le niveau de priorisation dépend du nombre de demandes faites sur un sujet par les utilisateurs de Ma Ligne FSE. Par conséquent, il faut faire remonter ce type de demande via Ma ligne FSE pour qu'elle soit priorisée.

Quel est le niveau de sécurisation de Ma démarche FSE+ en termes de transfert de données ? Est-ce que l'outil répond aux normes du RGPD ?

Ma démarche FSE+ a reçu les habilitations EBIOS et RGS sur les aspects sécurité et RGPD. Un audit a aussi été réalisé sur le volet accessibilité de l'outil qui atteste de sa conformité. Ma démarche FSE+ répond donc aux impératifs de protection des données.

Préfinancements

Voir la présentation diffusée en séance

Simplification

Voir la présentation diffusée en séance

QUESTIONS DES PARTICIPANTS

Est-il possible d'inclure dès à présent les opérations en chefs de file dans les appels à projets ?

La DGEFP précise que l'intégration des opérations en chefs de file dans les appels à projets pourra se faire après finalisation de l'étude de faisabilité et de la procédure relative à cette typologie d'opérations. Sous cette réserve, cette possibilité devrait être ouverte d'ici l'automne 2023.

Evaluation

Voir la présentation diffusée en séance

Communication

Voir la présentation diffusée en séance

Programmation 2014-2020

Suivi de la mise en œuvre des programmes opérationnels nationaux FSE et IEJ

Voir la présentation diffusée en séance

Calendrier et modalités de la clôture

Voir la présentation diffusée en séance

Niveau d'atteinte du cadre de performance - Bilan des participants 2014-2020

Voir la présentation – Non diffusée en séance

Ce document présente le niveau de réalisation actuel du cadre de performance puis dresse un bilan du nombre de participants pour les programmes nationaux FSE et IEJ et les programmes Etat en Outre-mer suivant certains critères ainsi que leur situation sur le marché du travail entre l'entrée et la sortie des opérations.

La présentation, ainsi que l'ensemble des documents de séance, sont disponibles sur le site www.fse.gouv.fr à la rubrique « accès membre Comité national de suivi ». Pour se connecter, l'identifiant est « comitenationaldesuivi », mot de passe : @FSE2022! Un Q/R reprenant les différentes interrogations de participants et les réponses apportées est annexé au présent compte rendu.